

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Protocole transactionnel relatif aux travaux de reconstruction du logement de fonction n°1 au lycée Nelson Mandela à Nantes (44)	

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment l'article L2197-5,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les termes du protocole transactionnel pour la reconstruction du logement n°1 au lycée Nelson Mandela à Nantes, permettant ainsi le préfinancement des travaux et la reconstruction du logement concerné pour un montant total de 693 734,89 euros HT (annexe 1),

D'AUTORISER

la Présidente du Conseil régional à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 27/09/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs